

# Perspectives Forêts

50 ans  
d'action collective



Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent



Mai-Juin 2008

Volume 12, no. 3

## Sommaire

Mise en marché et contingents **2**

Acheteurs de bois de sciage **3 et 4**

Travaux sylvicoles 2008 **5**



## Notre défi: survivre à la crise et être prêts pour la reprise

L'année 2008 est extrêmement difficile. Toutefois, il est essentiel de regarder en avant parce qu'il y aura des jours meilleurs. À ce moment, nous devons être prêts pour relever de nouveaux défis, à commencer par la mise en marché. C'est la raison pour laquelle nous travaillons à l'élaboration d'un plan de développement stratégique pour les cinq prochaines années. L'objectif de l'exercice ? Passer au travers de la crise, mais surtout nous positionner pour répondre aux besoins des marchés sans cesse changeants.

Je suis heureux de mentionner que malgré la situation difficile, se pointent de bonnes nouvelles, et cela, parce que nous ne ménageons pas les efforts pour améliorer le sort des producteurs. Nos prévisions pour le secteur des pâtes, papiers et panneaux apparaissent plus positives qu'en début d'année où nous faisons face à plusieurs incertitudes dans nos ententes avec les usines. Depuis les dernières semaines, des quantités se sont en effet ajoutées aux

perspectives 2008, ce qui fait que le conseil d'administration a pu ajuster à la hausse les prix provisoires aux producteurs. Pour les feuillus mous et feuillus durs, une augmentation respective de 2,8 % et 3 % a été adoptée (voir détails en page 2). Il n'en demeure pas moins que la marge de manœuvre du Syndicat est mince et que le conseil d'administration doit agir avec prudence et diligence dans l'administration des affaires.

### Retour sur l'assemblée générale annuelle

Lors de l'assemblée générale tenue le 1<sup>er</sup> mai, les délégués ont clairement indiqué au Syndicat leur insatisfaction à l'égard de la décision prise en début d'année d'établir un prix provisoire inférieur à 2007, et ce, malgré que nous ayons expliqué qu'il s'agissait d'une situation provisoire qui pourrait être rétablie au cours de l'année selon l'état des marchés. Une résolution invite maintenant le Syndicat à mettre en place un comité de travail formé d'administrateurs et de délégués afin de trouver des solutions sur la problématique des prix aux producteurs.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 16 mai dernier, il a été convenu de former un comité constitué des membres du conseil exécutif et de deux délégués par secteur. Dix-huit producteurs travailleront au sein de ce comité qui a pour mandat d'analyser la situation, de rechercher des pistes de solution et de faire des recommandations au conseil d'administration qui aura lieu en juin. Nous tiendrons les délégués au courant des suites qui seront données. J'espère que le travail de ces producteurs engagés au sein de notre organisation sera des plus positifs et que nous en sortirons gagnants pour le bénéfice de l'ensemble des producteurs que nous représentons. C'est dans cet esprit que j'y apporterai ma contribution comme président.

En ces temps de crise, il est malheureusement facile de sombrer dans la discorde et de se diviser alors qu'il faut au contraire demeurer solidaires. Que la situation économique soit bonne ou mauvaise, le Syndicat des producteurs forestiers est souvent interpellé en raison du rôle important qu'il joue dans le développement de la forêt privée. Cinquante ans d'existence, cinquante ans d'action collective, il y a en effet de quoi laisser des marques importantes parce que nous avons fait un grand bout de chemin ensemble. Collectivement, nous avons façonné le portrait de l'économie forestière au Bas-Saint-Laurent. Il ne faut surtout pas l'oublier et continuer dans la même voie.

  
Jean-Louis Gagnon

## Prélevés Fait à rétablir

Dans l'édition de mai 2008 de son journal *SER et Vous*, la Société d'exploitation des ressources de la Vallée fait état à deux reprises d'une information erronée. On mentionne une première fois en page 1 que « le prélevé du SPF serait haussé en 2008 » et une deuxième fois, en page 3 « ...les prélevés pourraient augmenter en 2008 ». Cette information est inexacte et nous tenons à rectifier la situation afin de ne pas ajouter, en cette période difficile, un stress additionnel aux producteurs forestiers. En aucun temps, le conseil d'administration du Syndicat n'a envisagé la possibilité d'augmenter les prélevés en 2008 sur les bois mis en marché.

## BONNE NOUVELLE pour le marché d'Uniboard

Les dirigeants des syndicats du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie et d'Uniboard Canada, usine de Sayabec, ont réussi l'exercice de médiation qui s'est tenu à Québec le 20 mai dernier. Les partis ont convenu d'un commun accord d'oublier les différents du passé et de travailler dans un climat d'affaires positif et constructif. Une entente a ainsi été convenue pour une période de trois ans, du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2010. On parle donc d'une excellente nouvelle qui permet d'améliorer de façon considérable la mise en marché des feuillus durs de la forêt privée tout en consolidant l'approvisionnement de l'entreprise. Les producteurs forestiers sont invités à produire pour ce marché afin de répondre aux besoins de l'usine. Consultez les normes de façonnage en page 2.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2008-2009

- **Jean-Louis Gagnon**, président  
Trois-Pistoles, secteur 5  
418 851-4314
- **Roger Blanchette**, vice-président  
Saint-Vianney, secteur 1  
418 629-3641
- **Hilaire Tremblay**  
L'Ascension-de-Patapédia, secteur 1  
418 299-2916
- **Richard d'Auteuil**  
Saint-Léandre, secteur 2  
737-4211
- **Rodrigue Roy**  
Sainte-Jeanne-d'Arc, secteur 3  
418 776-5773
- **Laval Mailloux**  
Esprit-Saint, secteur 4  
418-779-2831
- **Poste vacant, secteur 4**
- **Réal Morin**  
Saint-Arsène, secteur 6  
418 867-2086
- **Langis Laroche**  
Pohénégamook, secteur 7  
418 893-2906
- **Daniel Boucher**  
Biencourt, secteur 7  
418-499-1030

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Hommage et reconnaissance

Six producteurs ont quitté le conseil d'administration du Syndicat, notamment en raison des modifications apportées à la division territoriale du plan conjoint. Lors de l'assemblée générale annuelle, le président du Syndicat, M. Jean-Louis Gagnon,

a souligné leur engagement soutenu au sein de l'organisation. Il a par ailleurs rappelé l'importance de la contribution de M. Jean-Maurice Lechasseur, président du Syndicat de 1986 à 1992 et de 2005 à 2007 et administrateur jusqu'en 2008.



De gauche à droite : Roger Blanchette, vice-président, Jean-Maurice Lechasseur, président du Syndicat de 1986 à 1992 et de 2005 à 2007 (et administrateur jusqu'en 2008), Alain Lemieux, administrateur de mai 2005 à mai 2008, Jean-Louis Gagnon, président, Marc-Henri Thibeault, administrateur de 2005 à 2008, Yvan Harrison de Matane, administrateur de mai 2001 à mai 2008, Bernard Harrison, de Sainte-Félicité, administrateur de mai 2006 à mai 2008, Adéodat Rouleau, de Sainte-Angèle-de-Mérici, administrateur de mai 2001 à mai 2008, Raymond Deschamps, 2<sup>e</sup> vice-président jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2008.

## En manchette Certification forestière

Le Syndicat poursuit activement la démarche visant à certifier des lots boisés. Plus de détails en page 3 pour les producteurs intéressés à certifier leurs forêts avec le groupe que compte former le Syndicat au cours de l'année.

La forêt privée  
du Bas-Saint-Laurent

## Heures d'ouverture des bureaux

Compte tenu de la crise forestière qui affecte la situation financière du Syndicat, les heures travaillées des employés ont été réduites. Ainsi, le bureau du Syndicat sera fermé tous les vendredis après-midi jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre. Nous vous remercions de votre compréhension.

# Sur les marchés

## NORMES DE FAÇONNAGE 2008

USINES	PRIX NET \$ / UNITÉ MESURE ESSENCES	DIAMÈTRE MINIMUM	DIAMÈTRE MAXIMUM	LONGUEUR	REMARQUES
<b>F.F. SOUCY inc.</b> Riv.-du-Loup	27,70 \$ / mca Sapin et épinette (blanche ou noire) 20% Épinette de norvège	7,6 cm (3 pouces)		2,44 mètres (8 pieds) à 2,54 mètres (8 pi. 4 po.)	-Nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc. -Aucuns corps étrangers, tels que clous, métal, sable, etc. -Les billes doivent être raisonnablement droites. -Les billes doivent être sciées perpendiculaires aux deux bouts. -Le bois de champ avec beaucoup de nœuds sera refusé. -Le bois endommagé par le feu ou les insectes est refusé. Fraîcheur des bois : pas plus de 3 mois entre la coupe et la livraison.
<b>FRASER PAPER inc.</b> Edmundston	19,56 \$ / mca Sapin et épinette 27,41 \$ / tmh Feuillus mous : Tremble et peuplier	7,6 cm (3 pouces) 8 cm (3 1/2 pouces)	44 cm (17 pouces)	1,22 à 1,26 m (4 pi à 4pi 2 po)  De 2 à 2,44 mètres (6 à 8 pieds)	-Nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc. -Aucuns corps étrangers, tels que clous, métal, sable, etc. -Le bois endommagé par le feu ou les insectes est refusé.
<b>FRASER PAPER</b> Amqui (Cop.Vallée) ou Edmundston	26,00 \$ / tmh Sapin et épinette				
<b>NORAMPAC-CABANO</b> Division de Cascades Canada inc.	27,41 \$ / tmh Feuillus mous : Tremble et peuplier  33,89 \$ / tmh Feuillus durs : Bouleau, autres feuillus durs	8 cm (3 1/2 pouces)	56 cm (22 pouces)	2,44 mètres (8 pieds) à 2,54 mètres (8 pi. 4 po.)	-Nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc. -Aucuns corps étrangers, tels que clous, métal, sable, etc. -Les groupes d'essences doivent être séparées avant le chargement. -Tremble & peuplier, il est possible de produire en longueur de 12 à 16 pieds, après entente avec le coordonnateur. -OBLIGATOIRE : Le bouleau doit être séparé.
<b>TEMBEC</b> Matane	27,41 \$ / tmh Feuillus mous : Tremble et peuplier	8 cm (3 1/2 pouces)	50 cm (19 1/2 pouces)	2,44 mètres (8 pieds) à 2,54 mètres (8 pi. 4 po.)	-Nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc. -Aucuns corps étrangers, tels que clous, métal, sable, etc. -Les rondins provenant de tiges mortes, de feu de forêt ou chauffées seront refusés. -La période entre la coupe et la livraison : maximum 6 mois.
<b>UNIBOARD CANADA inc.</b> Sayabec	33,89 \$ / tmh Feuillus durs : Bouleau blanc/jaune, érable à sucre/rouge/pennsylvanie 27,41 \$ / tmh Feuillus mous : Tremble et peuplier 26,00 \$ / tmh Sapin et épinette, mélèze laricin, pin gris/rouge/cèdre	8 cm (3 1/2 pouces)	50 cm (19 1/2 pouces)	2,44 mètres (8 pieds)	-Nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc. -Billes raisonnablement droites. (courbe max. 50% du diamètre) -Les billes doivent être sciées perpendiculaires aux deux bouts. -Les billes fourchues sont refusées. -Le bois endommagé par le feu ou les insectes est refusé. -Aucuns corps étrangers, tels que clous, métal, sable, etc.

## PRIX AUX PRODUCTEURS

La situation des marchés pour le secteurs des pâtes, papiers et panneaux est plus stable qu'en début d'année, notamment en raison du règlement du litige avec Uniboard Canada, usine de Sayabec, survenu récemment. Le conseil d'administration a ainsi convenu d'augmenter le prix provisoire pour le feuillu dur de 3 % et pour

les feuillus mous de 2,8 %, et ce, rétroactivement au 21 janvier 2008. Même si la situation économique demeure difficile, le Syndicat travaille à établir des conditions de production plus faciles pour les producteurs. Nous vous invitons à être vigilants et à produire votre contingent afin que nous puissions respecter les ententes contractuelles avec les usines.

## LIVRAISON AUX USINES

USINES	GROUPES D'ESSENCES	DÉBUT DES LIVRAISONS
Les entreprises Tembec (Spruce Falls)	tremble et peuplier	En tout temps
Uniboard Canada, usine de Sayabec	pin, mélèze érable, bouleau	En tout temps
Norampac Cabano, une division de Cascades Canada inc.	tremble et peuplier feuillus durs bouleaux	2 juin
F.F. Soucy inc. Rivière-du-Loup	sapin et épinette 8pi	26 mai Important : arrêt des livraisons entre le 23 juin et le 3 août.
Fraser Papers inc. Edmundston	sapin et épinette 4pi	15 juin
Fraser Amqui	sapin et épinette 8pi	En tout temps

## CONTINGENTS 2008

Au moment de mettre sous presse, les contingents 2008 étaient émis. L'incertitude liée à certains marchés empêchaient jusqu'à tout récemment l'émission de ces derniers. Comme à chaque année, les contingents tiennent compte de la capacité de chargement moyen d'un camion, soit 35 tonnes métriques humides (soit l'équivalent de 17,5 cordes de 4x4x8).

Vous recevrez votre paiement selon l'unité de mesure utilisée par l'usine, c'est-à-dire en tonne métrique humide (TMH) ou en mètre cube apparent. Notez que la fraîcheur des bois influence le prix de votre bois. Pour vous aider à faire la conversion pour les différents types d'essences, nous vous suggérons le tableau ci-dessous :

### ESTIMATION DU NOMBRE DE TMH ET MCA PAR CORDE SELON LE TYPE DE BOIS

Unité de mesure	Dimensions en pieds	Feuillus mous	Feuillus durs	Résineux
1 corde de 4pi de gros bois frais	4x4x8	1,9tmh	2,3tmh	3,625mca
1 corde de 4pi de petit bois sec	4x4x8	1,6tmh	1,7tmh	3,625mca

### VOS RESPONSABILITÉS

- Respecter les normes de façonnage convenues avec les usines et le démêlage des groupes d'essences;
- Placer votre bois dans un endroit accessible et sur des longerons;
- Nous aviser si vous ne pouvez pas produire votre contingent, et ce, avant le 1<sup>er</sup> septembre.
- Entretien vos chemins de façon adéquate car il s'agit, rappelons-le, d'une étape cruciale de votre mise en marché. Si cela vous est possible, nous vous recommandons d'amener

vos bois à l'entrée de votre forêt ou le plus près possible d'une route principale, ceci afin d'éviter au transporteur de se déplacer dans vos chemins forestiers. Beau temps mauvais temps, ce dernier aura accès en tout temps à vos empilements de bois et vous préserverez ainsi la qualité de vos chemins forestiers.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter les coordonnateurs-terrain :  
**Régis Lizotte : 418-725-9830,**  
**François Ouellet : 418-725-9840.**

## PAIEMENT DES BOIS

Compte tenu des restrictions budgétaires et de la réduction de personnel qui en découle, nous sommes contraints d'effectuer le paiement aux producteurs à tous les quinze jours, et ce, du mois de juin jusqu'au début du mois de septembre. Nous vous remercions de votre compréhension pour cette situation que nous souhaitons temporaire.

## QUESTIONS sur la mise en marché ?

N'hésitez pas à contacter l'équipe du Syndicat au (418) 723-2424.

Coordonnateur à la mise en marché :

Robin Lavoie

Gestion des contingents et mise à jour des dossiers :

Denis Vignola

Administration et paiement :

Jean-Pierre Bellavance

Coordonnateurs-terrain :

(livraison de vos bois)

Régis Lizotte, (418)725-9830

François Ouellet, (418) 725-9840

## FEUILLUS DURS

### NOUVELLES OPPORTUNITÉS

Notez que le bouleau doit obligatoirement être démêlé des autres essences dans l'ensemble du territoire du plan conjoint, ceci afin de répondre davantage aux besoins des acheteurs et de développer de nouveaux marchés.

## MARCHÉ DES PÂTES, PAPIERS ET PANNEAUX

### MISEZ SUR LA RÉCOLTE

Contrairement à ce que nous avons estimé, le marché des pâtes, papiers et panneaux est sensiblement meilleur qu'en 2007. On note en effet une certaine amélioration pour le marché de la pâte résineuse et feuillue. C'est la raison pour laquelle il faut maintenir un bon niveau de travaux qui généreront de la récolte de bois, et ce, afin de rencontrer nos obligations contractuelles avec les usines. En cette période qui demeure très difficile, nous invitons les producteurs à réaliser leur contingent afin que la forêt privée conserve ses parts de marché.

## COUPES ABUSIVES

### RENFORCEMENT DU RÈGLEMENT SUR LES CONTINGENTS

Toujours dans le but de rencontrer les objectifs de développement durable de la forêt privée, le conseil d'administration a convenu de modifier le règlement sur les contingents et de participer à l'effort régional visant à contrer les pratiques forestières abusives. Cette modification a paru dans la Gazette officielle du 5 mars 2008 et implique, notamment, que le Syndicat doit mettre en marché des bois issus de travaux favorisant une exploitation forestière durable, respectueuse des normes environnementales. Par cette modification, le Syndicat ne sera pas tenu de mettre en marché des bois issus de coupes abusives et produits à l'encontre des lois et règlements. Il est possible de consulter la modification sur le site de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, à l'adresse suivante, sous la rubrique « décision » :

[www.rmaa.gouv.qc.ca](http://www.rmaa.gouv.qc.ca).



## TABLEAU DES ACHATS

# NOTES IMPORTANTES

Ce tableau présente des acheteurs de bois intéressés à annoncer les normes de façonnages exigées et les prix offerts. AVANT DE PRODUIRE, IL EST IMPORTANT DE LES CONTACTER. Considérant l'incertitude des marchés, la première chose avant de produire est en effet d'appeler l'usine afin de vérifier tout changement quant aux normes et prix.







Les usines portant l'indication  sont inscrites au tableau des acheteurs du site Internet du Syndicat sous la rubrique « Prix du bois » : [www.spfbsl.com](http://www.spfbsl.com). Pour ces dernières, plus de détail sont disponibles sur les normes de façonnage et les prix relatifs à chaque spécification. Ce tableau des achats est mis à jour régulièrement.

### TREMBLE DE DÉROULAGE

Pour le moment, aucun marché ne semble se dessiner pour le tremble de déroulage. La meilleure façon de demeurer à l'affût de tout changement consiste à consulter le tableau des achats du site Internet du Syndicat.



## ACHETEURS DE BOIS DE SCIAGE

USINES	ESSENCES	LONGUEUR	DIAMÈTRE MINIMUM	PRIX À L'USINE	UNITÉS DE MESURE	
<b>Scierie Saint-Fabien inc.</b> Gilles Maisonneuve, 418 869-2761 <i>Prix en vigueur jusqu'au 18 juillet 2008</i> 	Tremble Tremble Tremble sélect *	7pi 4po 8pi 4po 7pi 6po	5po 5po 10po	155 \$ 160 \$ 215 \$	4x8x7 (6,4m³app.) 4x8x8 (7,25m³app.) 4x8x7 (6,4 m³app)	
	* SELECT : 2FC, aucune courbure, aucune carie					
<b>Scierie SERDAM inc.,</b> La Rédemption Joël Guimond, 418 776-5325 	Bouleau	7pi 4po	5po	175 \$	4x8x7 (6.4m³app.)	
	Tremble Peuplier Mélèze	8pi 4po 8pi 4po 8pi 4po	5po 5po 5po	160 \$ 125 \$ 205 \$	4x8x8 4x8x8 4x8x8	
<b>Lulumco,</b> Sainte-Luce Nancy Michaud, 418 739-5428 ou 1 800-563-4881 <i>Prix à vérifier chaque semaine.</i> 	Sapin-épinette	8pi 4po	4po	230 \$	4x8x8	
<b>L'Atelier du Cèdre Val-Garnier inc.</b> Saint-Charles-Garnier André Dechamplain/Louise Lecomte 418 798-8384 	Cèdre	8pi 4po	4po	240 \$	4x8x8	
Bois droit, sain, sans fourches ni courbures.						
<b>Les Cèdres Balmoral,</b> Balmoral N.-B. Jacques Levasseur., 506 826-2045 <i>Prix en vigueur jusqu'au 30 septembre 2008</i>	Cèdre	8pi 6po	8po	230 \$	4x8x8	
<b>Multibois,</b> Saint-Vianney Claude Martin, 418 629-2555 <i>Prix en vigueur jusqu'au 30 juin 2008</i>	Tremble	86po et 128po	5po	160 \$	4x8x8	
<b>Scierie Avignon,</b> Saint-Alexis-de-Patapédia Richard Leblanc, 418 299-2730 <i>Prix en vigueur jusqu'en nov. 2008</i>	Bouleau Merisier	8pi 6po 8pi 6po	6po 6po	300 \$ 300 \$	4x8x8 4x8x8	
	<b>J.D. Irving,</b> Saint-Léonard (N.-B.) Hubert Roy, 506 733-0218 <i>Prix en vigueur jusqu'au 31 oct. 2008</i>	Érable Merisier Bouleau Plaine	8pi à 12pi 8pi à 12pi 8pi à 12pi 8pi à 12pi	10po 10po 10po 10po	De 325 \$ à 1 000 \$ De 375 à 1 000 \$ De 375 \$ à 1 000 \$ De 200 \$ à 250 \$	MPMP international MPMP international MPMP international MPMP international
<b>Scierie Mobile RG,</b> Saint-Hubert (Parc industriel) Rino Gagné, 418 497-1257 <i>Bois sains et sans courbures Prix en vigueur jusqu'au 31 déc. 2008</i>	Cèdre Cèdre Mélèze	8pi 12pi 12pi	4po 8po 8po	250 \$ à 300 \$ 500 \$ 325 \$ à 350 \$	4x8x8 MPMP MPMP	
	<b>Groupe NBG inc.,</b> Rivière-Bleue Jean-Marie Ouellet, 418 860-5988 ou 418-893-5575 <i>Plusieurs normes et spécifications. Appelez ou visitez www.spfbsl.com</i> 	Tremble Tremble sélect	8pi 6po 8pi 6po	6po 10po	170 \$ 210 \$	4x8x8 4x8x8
		Notes : le camionneur doit préciser au mesureur la délimitation du tremble sélect dans son voyage ; si des billes de diamètre inférieur à ces normes sont présentes dans le voyage, le prix régulier du sciage sera appliqué.				
<b>SCIERIES CHALEUR</b> Belledune, Nouveau-Brunswick Raymond Maltais ou Éric Arseneau, 506-522-0223 <b>Notes importantes</b> Tous les diamètres doivent être mesurés en dedans de l'écorce. Nous n'acceptons pas de bois plus vieux que 3 mois. Toutes les spécifications doivent être respectées.	Sapin, épinette, pin gris <b>Aucune pourriture</b>	Min. 8'2"-9-10'2" Max. 8'6"-9'4"-10'6"	Min. 4 1/2" à 4" Max. 20"	47,90 \$ à 52.32 \$ \$110 \$ à 120.00 \$	m³sol cd 128pi³	
	Bois en longueur Sapin, épinette, pin gris <b>Pourriture : 5% à 33 %</b>	8-16-21"	Aucune	5-6-7" 3 - 3 1/2"	25 \$ à 50,00 \$ 60 \$ à 120.00 \$	m³sol cd 128pi³
<b>MAIBEC</b> Rue de l'Église Est, Saint-Pamphile 418 356-3334 #4260, cel. : 418 356-4260 	Cèdre Cèdre	8pi 8po Bois en longueur*	Gros bout sous éco. Fin bout sous éco. 8 1/2po 5 po	250 \$ 68 \$	4x8x8 Tonne impériale	
	*Doit contenir une bille à bardeaux de 8pi 8po avec un diamètre au fin bout de 8po½. Normes de façonnage : consultez la fiche complète sur le tableau des achats du site Internet : www.spfbsl.com					

## CERTIFICATION FORESTIÈRE

## UNE OPPORTUNITÉ AVEC LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS

Depuis le mois d'avril, le Syndicat a enclenché une démarche de certification avec la norme FSC, et ce, afin de répondre aux demandes de l'industrie forestière régionale, dont celle des pâtes et papiers. Tout au cours des prochains mois, nous recruterons des propriétaires forestiers désireux d'obtenir la certification de leurs boisés. Une opportunité se présente donc pour ceux et celles intéressés à franchir le pas avec le Syndicat.

Déjà, quelque 600 producteurs ont été rencontrés dans le cadre de séances d'information qu'a tenu le Syndicat en avril dernier, ce qui montre un intérêt marqué à l'égard de la question. Rappelons que la certification est une démarche volontaire de la part de chaque producteur. Elle représente toutefois une opportunité pour conserver un accès aux marchés des produits forestiers. Nous profitons de cette édition du Perspectives forêts pour compléter l'information sur le sujet.

**Quelles sont les étapes à suivre si je désire certifier mes boisés par le biais du Syndicat ?**

Communiquez avec le technicien forestier à la certification, M. Gaston Fiola, au 418 723-2424.

Vous pourrez clarifier vos interrogations et adhérer, si vous en décidez ainsi, au groupe du Syndicat. Vous aurez alors à signer une formule « d'engagement » qui confirme votre acceptation à adhérer au groupe du Syndicat des producteurs forestiers et aux règles en vigueur pour la norme FSC, et ce, pour une période de 5 ans. Cette formule comporte des engagements de la part du Syndicat, comme responsable du groupe, et également des engagements de votre part, comme propriétaire d'un boisé à l'égard des exigences de la norme FSC.

**Quels sont les coûts de la certification en adhérant au groupe du Syndicat ?**

Il faut comprendre tout d'abord que les coûts relatifs à la certification d'un groupe sont les mêmes pour tous, qu'il s'agisse du Syndicat ou de toute autre organisation, comme les groupements forestiers qui ont obtenu ou qui sont en démarche pour obtenir une certification pour un groupe de producteurs. En effet, il y a des coûts relatifs à l'obtention du certificat d'enregistrement et des vérifications annuelles réalisées par des experts de la certification. À cela, il faut ajouter le temps que le personnel du gestionnaire du groupe (Syndicat, groupements forestiers, autres)

doit accorder pour la mise en place du système et le suivi à réaliser pour la durée du certificat (5 ans). Le temps que le personnel doit consacrer au dossier de la certification représente des tâches additionnelles qui ne faisaient pas partie jusqu'à maintenant des activités habituelles du Syndicat ou des groupements forestiers dans la livraison du programme d'aménagement.

Plus le nombre d'adhérents sera élevé, plus le coût pour un hectare certifié sera moindre pour un propriétaire. Selon l'évaluation des coûts que le Syndicat a présenté lors des rencontres d'information, le coût à l'hectare certifié pourra varier. On parle d'environ 3 \$ / l'hectare certifié pour une période de 5 ans (environ 25 \$ / an par lot de 40 hectares). Toutefois, le coût sera connu de façon précise lorsque le groupe sera constitué.

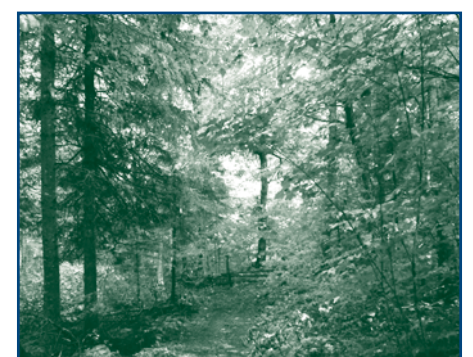
**Est-ce que je serai obligé de changer d'agent livreur en adhérant au groupe du Syndicat ?**

NON. Les producteurs qui obtiendront la certification de leurs boisés avec le Syndicat des producteurs forestiers conserveront toute leur autonomie dans la gestion de leurs boisés. En adhérant au groupe du Syndicat, vous aurez

toutefois à exiger de votre conseiller forestier de convenir d'une entente de collaboration afin que soient transmises au Syndicat des informations relatives à votre dossier. Déjà, des producteurs inscrits à différents volets du programme d'aménagement ont manifesté leur intérêt à adhérer au groupe. Aussi, certains agents livreurs ont indiqué clairement au Syndicat leur désir de travailler en concertation pour certifier le plus de boisés possibles.

Pour plus d'information ou pour adhérer au groupe du Syndicat :

**Gaston Fiola,**  
 technicien à la certification forestière  
 418 723-2424; [gfiola@upa.qc.ca](mailto:gfiola@upa.qc.ca)



## SCIAGE DES FEUILLUS DURS

USINE	ESSENCES	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE (po)	GRADE	FACE CLAIRE	COEUR	PRIX USINE /MPMP selon la qualité		
<b>BÉGIN ET BÉGIN INC</b> Lots-Renversés Tél : (418) 899-6786 Jean-Marie Ouellet, cell : (418) 860-5988 Prix en vigueur jusqu'au mois d'août.	Érable à sucre	8-9-10-12-14-16	8 à 14po+	1 à 5	2	-50% 50%+ (grade 4)	200 \$ à 650 \$		
	Frêne	8-9-10-12-14-16	8-9-10+	1 et 2	2		200 \$ à 300 \$		
	Hêtre	8-9-10-12-14-16	10 et +	3	0 et 1		200 \$		
	Merisier-bouleau	8-9-10-12-14-16	8 à 10po+	1 à 3	2 et 3		225 \$ à 550 \$		
	Plaine	8-9-10-12-14-16	10 et +	4	0 et 1		225 \$		
<b>PETITES BILLES (BILLONS)</b>									
	ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE (po)	QUALITÉ	\$ / TONNE MÉTRIQUE VERTE				
	Érable à sucre Merisier-bouleau Hêtre et plaine	7 et 8	6 et 9	sains et droits	42\$/ t.m.v				
USINE	ESSENCE	LONGUEUR	COEUR NOIR	CLASSE	FACES CLAIRES	COURBURE	CARIE	DIAMÈTRE FIN BOUT (po)	PRIX CHEMIN m <sup>3</sup> SOL. selon qualité
<b>FÉLIX HUARD</b> 121, rue Saint-Alphonse, Sainte-Luce Tél. : 418 739-4894 ou 1800-463-0909 ; François Ouellet (#121) ou Michel Thibeault (#212)	Érable à sucre	6pi 6po à 12pi 6po	- 50 %	#1	4	AUCUNE	AUCUNE	6 à 14+	40 \$ à 180 \$
				#2	2 et 3	1/3 max.	1/3 max.	8 à 14+	50 \$ à 120 \$
				#3	0 et 1	1/3 max.	1/3 max.	6 et 7	40 \$
				#5	2 et +	1/3 max.	1/3 max.	8 à 14+	45 \$
	Bouleau blanc	6pi 6po à 12pi 6po		#1	4	AUCUNE	AUCUNE	6 à 14+	55 \$ à 155 \$
				#2	2 et 3	1/3 max.	1/3 max.	8 à 14+	55 \$ à 85 \$
				#3	0 et 1	1/3 max.	1/3 max.	6 à 7	40 \$
				#3	0 et 1	1/3 max.	1/3 max.	8 à 14+	40 \$ à 45 \$
	Plaine et hêtre	9pi 6po		#5 « tie grade »	2 et +	AUCUNE	AUCUNE	10+	45 \$
	Toutes essences et longueurs			#6	Billes ne rencontrant pas les spécifications ci-haut				20 \$
<i>Billes de déroulage : érable à sucre, merisier et bouleau blanc; longueur : 9pi 4po et 11pi 4po; diamètre minimum au fin bout de 10po. Les prix varient selon la qualité: de 670 \$ à 1 800 \$/ MPMP au chemin du producteur.</i>									
<i>Important : normes de façonnage et spécifications supplémentaires sur www.spfbsl.com</i>									



### Notez bien

Ces acheteurs sont inscrits au tableau des achats du site Internet [www.spfbsl.com](http://www.spfbsl.com). Une fiche complète présente en détail les spécifications et normes de façonnage.

### Étude de marché

pour une assurance spécifique aux lots boisés

**Desjardins Groupe d'assurances générales inc.** réalise une étude de marché afin de rendre accessible aux propriétaires de lots boisés une assurance permettant de protéger leurs boisés. Appelé « assurance verte », le projet vise à permettre de bien comprendre les besoins particuliers des producteurs forestiers et de mesurer leur intérêt pour un tel produit. Il se peut que vous receviez un téléphone d'un responsable vous demandant votre opinion et vos besoins. Nous vous invitons à collaborer car cette étude pourrait mener à l'élaboration d'un produit d'assurance permettant de protéger davantage les investissements réalisés dans votre boisé.



## TRAVAUX SYLVICOLES 2008

Agents livreurs du territoire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

UNITÉ D'AMÉNAGEMENT	AGENTS LIVREURS ACCRÉDITÉS	UNITÉ D'AMÉNAGEMENT	AGENTS LIVREURS ACCRÉDITÉS
KAMOURASKA	<b>Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud**</b> 1120, 6e Avenue, bureau 148, La Pocatière, QC G0R 1Z0 Tél. : 418-856-5828 - Téléc. : 418-856-2775  <b>Groupement forestier de Kamouraska*</b> 605, Route 289, C.P. 185, St-Alexandre, QC G0L 2G0 Tél. : 418-495-2054 - Téléc. : 418-495-2458	DE LA NEIGETTE	<b>Coopérative forestière Haut Plan Vert**</b> 109, rue Principale, C.P. 10, Lac-des-Aigles, QC G0K 1V0 Tél. : 418-779-2612 - Téléc. : 418-779-2109  <b>S. E. R. de la Neigette inc.*</b> 1, rue Principale Ouest, C.P. 40, Trinité-des-Monts, QC G0K 1B0 Tél. : 418-779-2095 - Téléc. : 418 779-2709
TACHÉ	<b>Coopérative forestière Haut Plan Vert**</b> 109, rue Principale, C.P. 10, Lac-des-Aigles, QC G0K 1V0 Tél. : 418-779-2612 - Téléc. : 418-779-2109  <b>Groupement forestier et agricole Taché*</b> 189, rue Principale, C.P. 40, Saint-Cyprien, QC G0L 2P0 Tél. : 418-963-2911 - Téléc. : 418-963-2251	DE LA MÉTIS	<b>Coopérative forestière Haut Plan Vert**</b> 109, rue Principale, C.P. 10, Lac-des-Aigles, QC G0K 1V0 Tél. : 418-779-2612 - Téléc. : 418-779-2109  <b>S. E. R. de la Métis inc.*</b> 220, av. Principale, St-Gabriel, QC G0K 1M0 Tél. : 418-798-8311 ou 418-798-8851 - Téléc. : 418-798-8330
TRANSCONTINENTALE	<b>Consultants Forestiers Évolu-Bois**</b> 474, rue des Étudiants, C.P. 177, Pohénégamook, QC G0L 1J0 Tél. : 418-893-2525 - Téléc. : 418-893-2786  <b>Corp. agro-forestière Transcontinentale*</b> 340, chemin Principal, St-Elzéar, QC G0L 2W0 Tél. : 418-854-3567 - Téléc. : 418-854-0449	DES MONTS	<b>Centre de foresterie de l'Est du Québec**</b> 165, rue St-Luc, C.P. 878, Causapsal (Québec) G0J 1J0 Tél. : 418-756-6115 ou 418-566-2500 - Téléc.:418-629-3119  <b>S. E. R. des Monts inc.*</b> 834, rue du Phare Est, Matane (Québec) G4W 1B1 Tél. : 418-562-4172 Téléc. : 418-562-8098
EST-DU-LAC-TÉMISCOUATA	<b>Coopérative forestière Haut Plan Vert**</b> 109, rue Principale, C.P. 10, Lac-des-Aigles, QC G0K 1V0 Tél. : 418-779-2612 - Téléc. : 418-779-2109  <b>Groupement forestier de l'Est du Lac Témiscouata inc.*</b> 710, rue du Clocher, St-Émile d'Auclair, QC G0L 1A0 Tél. : 418-899-6673 ou 418-899-6749 Téléc. : (418) 899-2708	DE LA VALLÉE	<b>Centre de foresterie de l'Est du Québec**</b> 165, rue St-Luc, C.P. 878, Causapsal (Québec) G0J 1J0 Tél. : 418-756-6115 ou 418-566-2500 - Téléc.: 418-629-3119  <b>S. E. R. de la Vallée inc.*</b> 108, rue du Noviciat, C.P. 278, Lac-au-Saumon, QC G0J 1M0 Tél. : 418-778-5877 - Téléc. : 418-778-3681
DES BASQUES	<b>Coopérative forestière Haut Plan Vert**</b> 109, rue Principale, C.P. 10, Lac-des-Aigles, QC G0K 1V0 Tél. : 418-779-2612 - Téléc. : 418-779-2109  <b>S. E. R. des Basques inc.*</b> 379, rue Principale, St-Mathieu, QC G0L 3T0 Tél. : 418-738-2025 - Téléc. : 418-738-2608		

\*\* conseillers forestiers indépendants offrant le volet aide individuelle  
\* conseillers forestiers offrant l'aide individuelle et regroupée



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

**GAMME DE TRAVAUX SYLVICOLES**

Les taux pour l'aide financière relative aux travaux de mise en valeur ont été adoptés par le conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées le 8 mai dernier. Une variété de travaux vous sont proposés, selon les axes de développement préconisés par le conseil d'administration de l'Agence, dont :

- ▶ la réalisation de travaux permettant l'implantation de la régénération naturelle et respectant la dynamique des peuplements forestiers;
- ▶ la réalisation de travaux de voirie forestière comportant un effort particulier à la protection des cours d'eau;
- ▶ un plan d'aménagement allégé pour le propriétaire.

Pour plus d'information dans la planification de vos travaux sylvicoles, nous vous invitons à en discuter avec votre conseiller forestier, dont la liste apparaît à la page 4 du Journal.

Bonne saison sylvicole !

**LISTE DES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR ET AIDE FINANCIÈRE**

**2008-2009**

Code des travaux	GROUPE : 1000 Activités de préparation de terrain	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			Aide regroupée
			Producteur forestier	Technique	TOTAL	
RPDD	Récupération de peuplements dégradés	ha	698 \$	268 \$	966 \$	1 083 \$
RRS	Récupération avec réserve de semenciers	ha	698 \$	268 \$	966 \$	1 083 \$
DMA	Débroussaillage manuel	ha	555 \$	268 \$	823 \$	999 \$
DMAR	Débroussaillage manuel associé à la récolte	ha	556 \$	- \$	556 \$	735 \$
DMD	Débroussaillage mécanique et déchetage	ha	850 \$	268 \$	1 118 \$	1 218 \$
DBD	Préparation mécanique	ha	405 \$	- \$	405 \$	454 \$
SMAT	Préparation manuelle	ha	405 \$	- \$	405 \$	454 \$
DBDSD	Préparation méca. sans débroussaillage associé à la récolte	ha	508 \$	- \$	508 \$	568 \$
SMEBC	Scarification	ha	132 \$	- \$	132 \$	155 \$
HF	Préparation avec herse crabe	ha	230 \$	- \$	230 \$	262 \$
HF2	Préparation avec herse crabe (2 hersages)	ha	433 \$	- \$	433 \$	486 \$
PRFR	Préparation de sites dans les fiches (incluant technique)	ha	93 \$	268 \$	361 \$	384 \$
LH	Labourage et hersage (incluant technique)	ha	281 \$	268 \$	549 \$	591 \$
GVR	Préparation avec gyrobroyeur (incluant technique)	ha	245 \$	268 \$	513 \$	551 \$
SSC	Scarification sous couvert	ha	285 \$	- \$	285 \$	323 \$

Code des travaux	GROUPE : 2000 Le reboisement	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			Aide regroupée
			Producteur forestier	Technique	TOTAL	
PMRN	Plantation manuelle racine nues (PMD et PPD)	m.pl.	177 \$	115 \$	292 \$	286 \$
PPFDRN	Plantation manuelle racine nues (PFD)	m.pl.	203 \$	115 \$	318 \$	309 \$
PMRC4	Plantation manuelle récipients 110 à 199 cc	m.pl.	118 \$	115 \$	233 \$	227 \$
PMRC2	Plantation manuelle récipients 200 à 299 cc	m.pl.	175 \$	115 \$	290 \$	282 \$
PPFDRC	Plantation manuelle résineux récipients 300 cc et plus	m.pl.	224 \$	115 \$	339 \$	328 \$
PMC	Plantation mécanique	m.pl.	98 \$	115 \$	213 \$	254 \$
ETR	Enrichissement	m.pl.	226 \$	268 \$	494 \$	457 \$
PRNF	Plantation feuillus	m.pl.	- \$	268 \$	268 \$	268 \$
PPH10	Plantation manuelle de peupliers hybrides 1000 cc	m.pl.	402 \$	242 \$	644 \$	656 \$
PPHRN	Plantation manuelle de peupliers hybrides racines nues	m.pl.	295 \$	242 \$	537 \$	544 \$
RPRF	Regarni	m.pl.	226 \$	268 \$	494 \$	457 \$

Code des travaux	GROUPE : 3000 L'entretien du reboisement	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			Aide regroupée
			Producteur forestier	Technique	TOTAL	
ECME	Entretien manuel ou mécanique de plantation	ha	798 \$	268 \$	1 066 \$	1 163 \$
ECMEFD	Dégagement manuel de plantation de faible densité	ha	580 \$	268 \$	848 \$	1 020 \$
DESM	Désherbage mécanique	ha	123 \$	89 \$	212 \$	235 \$
PAI	Installation de paillis	m.pl.	1 519 \$	- \$	1 519 \$	1 819 \$
ARE	Applicateur de répulsif	m.pl.	- \$	168 \$	168 \$	168 \$
IPRM	Installation de protecteurs (manchons)	m.pl.	- \$	242 \$	242 \$	242 \$
IPRS	Installation de protecteurs (spiraux)	m.pl.	- \$	242 \$	242 \$	242 \$
BAS	Badigeonnage de souches	ha	58 \$	- \$	58 \$	83 \$
ETFT	Étêtage des flèches terminales	ha	139 \$	268 \$	407 \$	467 \$
ELPLP	Élagage de plantation (traitement sanitaire)	ha	696 \$	268 \$	964 \$	1 165 \$
CASS	Coupe d'assainissement	ha	288 \$	268 \$	556 \$	629 \$
TFDD	Taille de formation de feuillus durs	ha	- \$	268 \$	268 \$	268 \$
ELAFD	Élagage d'arbres d'avenir (feuillus durs)	ha	- \$	268 \$	268 \$	268 \$
ELAPE	Élagage d'arbres d'avenir plantation Pib Pir Epi	ha	- \$	268 \$	268 \$	268 \$
ELAE	Élagage d'arbres d'avenir plantation Epi Epi	ha	- \$	268 \$	268 \$	268 \$
ELAT	Élagage d'arbres d'avenir Pet	ha	- \$	268 \$	268 \$	268 \$
ELAPEH	Élagage d'arbres d'avenir PEH	ha	259 \$	89 \$	348 \$	389 \$

Code des travaux	GROUPE : 4000 Les traitements non-commerciaux	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			Aide regroupée
			Producteur forestier	Technique	TOTAL	
DEGM	Dégagement manuel de régénération naturelle	ha	798 \$	268 \$	1 066 \$	1 163 \$
CPCR	Éclaircie précommerciale résineux	ha	884 \$	268 \$	1 152 \$	1 163 \$
CPCFT	Éclaircie précommerciale feuillus tolérants	ha	478 \$	268 \$	746 \$	892 \$
CPCFI	Éclaircie précommerciale feuillus intolérants	ha	614 \$	268 \$	882 \$	1 062 \$
CPPR	Éclaircie précommerciale de plantations résineuses	ha	884 \$	268 \$	1 152 \$	1 163 \$

Code des travaux	GROUPE : 5000 Les coupes intermédiaires ou mixtes	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			Aide regroupée
			Producteur forestier	Technique	TOTAL	
ECIR	Éclaircie intermédiaire résineux	ha	1 192 \$	268 \$	1 460 \$	1 429 \$
ECIF	Éclaircie intermédiaire feuillus	ha	913 \$	268 \$	1 181 \$	1 126 \$

Code des travaux	GROUPE : 6000 Les travaux commerciaux et de récolte	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			Aide regroupée
			Producteur forestier	Technique	TOTAL	
ECCR	Éclaircie commerciale de peuplements résineux naturels	ha	1 020 \$	268 \$	1 288 \$	1 367 \$
ECCRPC	Éclaircie com. de peup. résineux naturels ayant eu précom.	ha	1 020 \$	268 \$	1 288 \$	1 367 \$
ECCRPL	Éclaircie commerciale de plantation résineuse	ha	1 020 \$	268 \$	1 288 \$	1 367 \$
ECCRM	Éclaircie com. mécan. de peuplements résineux naturels	ha	459 \$	268 \$	727 \$	817 \$
ECCRMPC	Éclaircie com. mécan. de peup. rés. naturels ayant eu précom	ha	459 \$	268 \$	727 \$	817 \$
ECCRMPL	Éclaircie commerciale mécanisée de plantation résineuse	ha	459 \$	268 \$	727 \$	817 \$
ECCFI	Éclaircie commerciale de peuplements feuillus intolérants	ha	1 020 \$	268 \$	1 288 \$	1 367 \$
ECCFTM	Éclaircie commerciale de peuplements feuillus tolérants	ha	1 020 \$	268 \$	1 288 \$	1 367 \$
ECCFIM	Éclaircie com. mécan. de peuplements feuillus intolérants	ha	459 \$	268 \$	727 \$	817 \$
ECCFTM	Éclaircie com. mécan. de peuplements feuillus tolérants	ha	459 \$	268 \$	727 \$	817 \$
CJ	Jardinage	ha	526 \$	268 \$	794 \$	958 \$
CJC	Jardinage de cédrières	ha	1 097 \$	268 \$	1 365 \$	1 664 \$
CAE	Amélioration d'érablières	ha	326 \$	268 \$	594 \$	669 \$
CAEFI	Amélioration d'érablières forte intensité	ha	554 \$	268 \$	822 \$	989 \$
CS	Coupe de succession	ha	880 \$	268 \$	1 148 \$	1 038 \$
CSM	Coupe de succession mécanisée	ha	- \$	182 \$	182 \$	182 \$
CPE	Coupe progressive d'ensemencement	ha	754 \$	268 \$	1 022 \$	1 145 \$
CPEM	Coupe progressive d'ensemencement mécanisé	ha	248 \$	268 \$	516 \$	622 \$
RECC	Récupération de peuplements chablis	ha	233 \$	268 \$	501 \$	541 \$
CPRS	Coupe avec protection de régénération et des sols	ha	- \$	268 \$	268 \$	268 \$
CPRSM	Coupe avec protection de régénération et des sols mécan.	ha	- \$	182 \$	182 \$	182 \$
CPRSN	Coupe avec protection de régén. et des sols - régén. insuff.	ha	- \$	268 \$	268 \$	268 \$
CPRSNM	Coupe avec protection de régén. et sols mécan. - régén. insuff.	ha	- \$	182 \$	182 \$	182 \$
CRS	Coupe avec réserve de semenciers	ha	- \$	268 \$	268 \$	268 \$
CRSM	Coupe avec réserve de semenciers mécanisée	ha	- \$	182 \$	182 \$	182 \$
TTM	Technique - travaux mécanisés	ha	- \$	182 \$	182 \$	182 \$

Code des travaux	GROUPE : 7000 La voirie	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			Aide regroupée
			Producteur forestier	Technique	TOTAL	
VF	Voie forestière prise en charge par le conseiller forestier	ha	- \$	106 \$	106 \$	106 \$
PON060	Installation de ponceau de 600 mm de diamètre	m	56 \$	24 \$	80 \$	80 \$
PON070	Installation de ponceau de 700 mm de diamètre	m	80 \$	33 \$	113 \$	113 \$
PON075	Installation de ponceau de 750 mm de diamètre	m	89 \$	34 \$	123 \$	123 \$
PON080	Installation de ponceau de 800 mm de diamètre	m	115 \$	42 \$	157 \$	157 \$
PON090	Installation de ponceau de 900 mm de diamètre	m	130 \$	46 \$	176 \$	176 \$
PON100	Installation de ponceau de 1000 mm de diamètre	m	176 \$	55 \$	231 \$	231 \$
PON120	Installation de ponceau de 1200 mm de diamètre	m	222 \$	55 \$	277 \$	277 \$
PON140	Installation de ponceau de 1400 mm de diamètre	m	266 \$	54 \$	320 \$	320 \$
PON150	Installation de ponceau de 1500 mm de diamètre	m	286 \$	56 \$	342 \$	342 \$
PON160	Installation de ponceau de 1600 mm de diamètre	m	292 \$	53 \$	345 \$	345 \$
PON180	Installation de ponceau de 1800 mm de diamètre	m	494 \$	55 \$	549 \$	549 \$
PON200	Installation de ponceau de 2000 mm de diamètre	m	554 \$	55 \$	609 \$	609 \$
PON220	Installation de ponceau de 2200 mm de diamètre	m	612 \$	57 \$	669 \$	669 \$
PON240	Installation de ponceau de 2400 mm de diamètre	m	671 \$	58 \$	729 \$	729 \$
PON270	Installation de ponceau de 2700 mm de diamètre	m	925 \$	51 \$	976 \$	976 \$
PON300	Installation de ponceau de 3000 mm de diamètre	m	1 032 \$	51 \$	1 083 \$	1 083 \$
DCDIAG	Disp. de contrôle du castor Diagnostic	diagnostic	- \$	74 \$	74 \$	74 \$
DCIN06	Disp. de contrôle du castor Installation 600 à 1500 mm	Installation	- \$	102 \$	102 \$	102 \$
DCIN18	Disp. de contrôle du castor Installation 1800 mm et +	Installation	- \$	145 \$	145 \$	145 \$
DCSUIV	Dispositif de contrôle du castor Suivi	suivi	- \$	46 \$	46 \$	46 \$
PA	Installation de ponceau amovible	utilisation	296 \$	- \$	296 \$	296 \$

Code des travaux	GROUPE : 8000 Les plans d'aménagement forestier	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			Aide regroupée
			Producteur forestier	Technique	TOTAL	
PAFAL	Plan d'aménagement forestier allégé	ha	- \$	7 \$	7 \$	7 \$
PAFTR	Transfert d'un PAF à un nouveau propriétaire	/ PAF	- \$	- \$	- \$	- \$

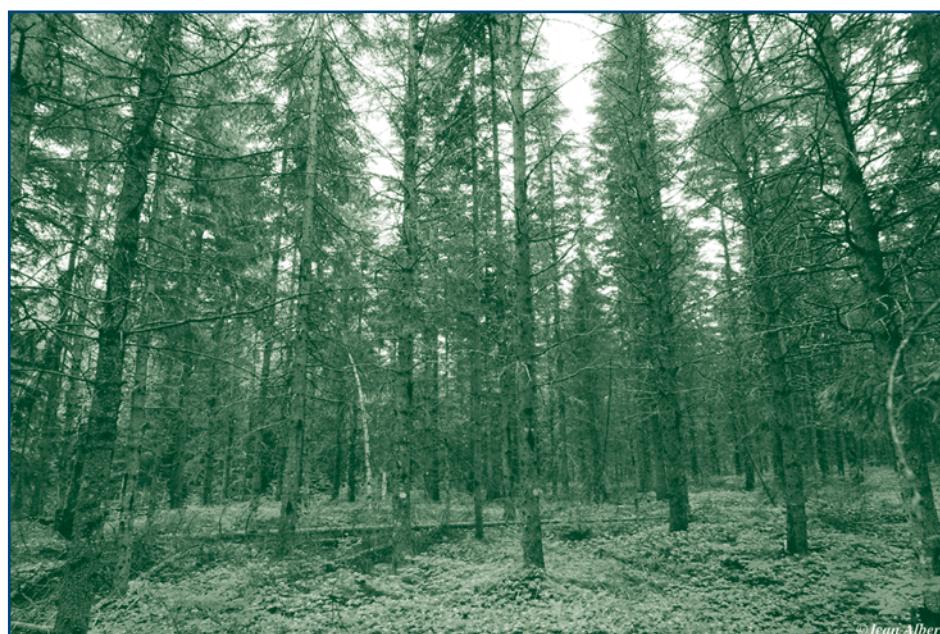
  

Code des travaux	GROUPE : 9000 Les contacts avec le propriétaire	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			Aide regroupée
			Producteur forestier	Technique	TOTAL	
MART	Martelage	ha	- \$	110 \$	110 \$	110 \$
COMP	Compagnonnage	jour	- \$	320 \$	320 \$	320 \$

**BUDGET DE LA MISE EN VALEUR**

Même si les sommes exactes réservées à la mise en valeur des forêts privées n'ont pas encore été confirmées par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Claude Béchar, il semble que pour le Bas-Saint-Laurent, l'enveloppe devrait demeurer sensiblement la même que l'année dernière, soit un peu plus de

12 millions de dollars. Toutefois, compte tenu du contexte forestier difficile, la diminution des achats de bois pourrait faire en sorte que la contribution de l'industrie à la mise en valeur de la forêt privée soit moindre.



Isaac Albert

## PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Les BIOproduits de Sainte-Rita propose des formations

La coopérative *Les BIOproduits de Sainte-Rita*, donnera des ateliers de formation aux producteurs intéressés par les produits forestiers non ligneux : identification des espèces comestibles, méthodes de cueillette, conservation des produits, etc. Les formations proposées sont : **quenouilles** (14 juin); **champignons** (26 juillet et 23 août). Les ateliers comportent une partie théorique et pratique et durent un à deux jours, selon le sujet. Pour s'inscrire, il faut contacter la responsable, Mme Francine Ouellet au 963-3498. Les coûts sont de 25 \$ par jour.

Rappelons que la coopérative *Les BIOproduits de Sainte-Rita* a été créée par des producteurs forestiers de l'endroit afin de diversifier le développement de la forêt. Cette jeune entreprise expérimente l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) et l'implantation de nouvelles cultures sur des terres agricoles en friches à Sainte-Rita, dans la MRC des Basques et dans les municipalités avoisinantes.

## RELÈVE FORESTIÈRE

*Les générations se parlent*

Le programme de parrainage du Syndicat des producteurs forestiers a débuté officiellement ces derniers jours par des formations données aux producteurs parrains et aux jeunes désirant bénéficier d'un support dans leur projet de vivre de la forêt. Par ce projet-pilote d'une durée de deux ans, le Syndicat souhaite contribuer à créer un pont entre les générations afin que l'expertise développée par les propriétaires forestiers se transmettent à la génération montante.

Réalisé grâce à la collaboration du Centre régional d'établissement en agriculture et de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, le programme de parrainage vise à soutenir les jeunes forestiers dans leur établissement. Le Syndicat a obtenu le financement nécessaire à sa réalisation auprès d'organismes régionaux de développement économique et d'un programme fédéral. Le parrainage consiste à réunir un producteur expérimenté qui partage ses savoirs et la sagesse de son expérience professionnelle avec un jeune forestier ou en voie de le devenir, et ce, dans le but de le soutenir dans ses apprentissages et son développement.

Quelques places demeurent disponibles pour des jeunes intéressés à participer à l'expérience. Vous aimeriez rencontrer un producteur forestier expérimenté ? Partager avec lui vos préoccupations et vos rêves ? Lui demander des trucs et conseils ? N'hésitez pas à nous contacter au Syndicat, au 418 723-2424.

## SOUTIEN À LA RELÈVE

Encore une fois cette année, le Syndicat a souligné la qualité du travail d'un finissant en technologie forestière du Cégep de Rimouski. **Yanick Brisson**, de Saint-Narcisse, a obtenu son diplôme avec de très bons résultats scolaires. Le Syndicat lui a remis une bourse de 300 \$. Parmi ses ambitions, notons que Yanick rêve de travailler auprès des propriétaires forestiers et de les conseiller dans la mise en valeur de leurs boisés. Nous lui souhaitons de réaliser ses ambitions.



Jean-Louis Gagnon, président du Syndicat des producteurs forestiers et Yanick Brisson, de Saint-Narcisse.

## Projet de développement durable de la forêt privée

### Départ de Mme Arlette Lauzier

Depuis le dévoilement du Projet de développement durable de la forêt privée, en 2005, les promoteurs (SPF et FOGC) bénéficiaient d'un support majeur de la coordonnatrice du projet : **Mme Arlette Lauzier**. Malheureusement, les sources de financement qui permettaient son embauche ne sont plus disponibles. Nous désirons témoigner notre plus vive reconnaissance à Mme Lauzier qui a travaillé avec détermination à la réalisation d'importantes étapes du Projet de développement durable, notamment celles concernant la valorisation des emplois forestiers et qui ont permis de faire des avancées importantes en région. Mme Lauzier a également consacré beaucoup d'énergie au dossier de la relève forestière tout en assurant la coordination de plusieurs autres actions prévues au Projet de développement durable.

Nous profitons de l'occasion pour souligner l'apport important de la Conférence régionale des Élues du Bas-Saint-Laurent et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui ont permis au cours des trois dernières années de combler le financement du Syndicat des producteurs forestiers et de la Fédération des organismes de gestion en commun pour l'embauche de Mme Lauzier.

## PROCHAIN NUMÉRO

Prenez note que le journal fera relâche cet été.

Le prochain **Perspectives forêts** sera publié en septembre prochain.

## SERVICES

*aux membres*

Escomptes aux membres sur marchandise à prix régulier sur présentation de la carte de membre du Syndicat des producteurs forestiers

### GAZ-O-BAR Tarifs préférentiels pour les membres

Les membres du Syndicat bénéficient d'un rabais de 3 % sur leurs achats dans toutes les succursales du Groupe Gaz-O-Bar (à l'exception des produits en vrac). Pour bénéficier de ce privilège, il s'agit tout simplement d'être membre du Syndicat et de remplir un formulaire de demande de la carte de crédit Gaz-O-Bar (Combo). Ces formulaires sont disponibles au Syndicat. Contactez-nous : 418723-2424; courriel : spfbsl@upa.qc.ca.

### Basques Rivière-du-Loup Témiscouata

- ♦ **PELLETIER MOTO-SPORT INC.** 356, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup ☎ (418) 867-4611
  - ✓ 10 % de rabais sur les accessoires d'équipements forestiers.
  - ✓ 10 % de rabais sur les accessoires de VTT.
- ♦ **ROGER A. PELLETIER INC.** 6, rue des Érables, Cabano ☎ (418) 854-2680
  - ✓ 10 % de rabais sur les accessoires d'équipements forestiers.
  - ✓ 10 % de rabais sur les accessoires de VTT.
- ♦ **GARAGE GASTON DUBÉ** 122, rue Grande-Ligne Nord, Saint-Cyprien ☎ (418) 963-5088
  - ✓ 2 % de rabais sur tous les services de mécanique générale, incluant pièces.
- ♦ **GAZ-O-BAR SAINT-CYPRIEN** 124, rue Grande-Ligne Nord, Saint-Cyprien ☎ (418) 963-3253
  - ✓ 10 % de rabais sur les accessoires de scie à chaîne.
  - ✓ 10 % de rabais sur les vêtements de travail.
- ♦ **RIOU MACHINERIE INC.** 25, rue Principale Ouest, Saint-Simon ☎ (418) 738-2868
  - ✓ 10 % de rabais ou 6 mois sans frais, sans intérêt sur les produits « Husqvarna ».

### Avignon Matane Matapédia

- ♦ **ZÉNON FORTIN INC.** 874, av. du Phare E., Matane ☎ (418) 562-3072 | Fax (418) 562-9075
  - ✓ 10 % sur les barres « Oregon » et « Dolmar » ainsi que sur les huiles pour scies à chaîne.
- ♦ **LES ÉQUIPEMENTS CLARENCE LAPOINTE INC.** 137, boul. Dion, Matane ☎ (418) 562-1031
  - ✓ 5 % de rabais sur tous les produits « Oregon ».
- ♦ **ADRIEN BEAULIEU ET FILS INC.** 46, Boulay, C.P. 40, Sayabec ☎ (418) 536-5710
  - ✓ 10 % de rabais sur gants, pantalon et casque de sécurité.
  - ✓ 10 % de rabais sur les lames de débroussailleuse.
- ♦ **ANDRÉ HALLÉ ET FILS** 121, boul. St-Benoît Est, Amqui ☎ (418) 629-4111
  - ✓ 5 % de rabais sur les produits « Oregon » et « SANDVIK ».
- ♦ **GARAGE YVAN THIBEAULT** 80, rue du Parc, Amqui ☎ (418) 629-3139
  - ✓ 10 % sur les pneus de VTT.
- ♦ **BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR** 157, boul. St-Benoît Est, Amqui ☎ (418) 629-4009
  - ✓ 10 % de rabais sur les casques, dossards, bretelles, pantalons et gants de sécurité.
  - ✓ 5 % de rabais sur toutes les bottes de travail.
  - ✓ Taxes incluses sur toutes les chemises à carreaux, vestes sans manches et bas de laine.
- ♦ **LOUIS-PHILIPPE VALCOURT SC ESIA CHAÎNE** 219, rue Gendron, Saint-Léon-le-Grand ☎ (418) 743-5212
  - ✓ 10 % sur bottes et vêtements de sécurité.
  - ✓ 10 % sur les accessoires d'équipements forestiers.
  - Lorsque ces articles sont offerts à prix réduit, un rabais supplémentaire de 5 % est accordé aux membres du Syndicat.
- ♦ **MINI-MÉCANIK** 347, Bellevue Est, Les Méchins ☎ (418) 729-1333
  - ✓ 10 % sur le prix de détail régulier des scies mécaniques et des débroussailleuses sur tous les modèles en magasin.
  - ✓ 10 % sur les accessoires d'équipements forestiers.
  - ✓ 5 % sur les bottes de travail.
- ♦ **GARAGE YVON DESROSIERS** 282, St-Jacques Nord, Causapsal ☎ (418) 756-3728
  - ✓ 5 % de rabais sur les produits forestiers « Jonhsred ».

### Rimouski-Neigette La Mitis

- ♦ **LES ENTREPRISES J.E. GOULET** 17, rue Saint-Alphonse, Luceville ☎ (418) 739-4219
  - ✓ 20 % sur les produits et équipements de travail en forêt.
- ♦ **CENTRE DU PETIT MOTEUR** 132, rang Bélanger, Saint-Gabriel ☎ (418) 798-8477
  - ✓ 10 % de rabais sur les vêtements de travail.
  - ✓ 10 % de rabais sur les accessoires d'équipements forestiers (crochets, leviers, etc.)
- ♦ **SÉCURITÉ-MÉDIC ENR.** 312, av. Léonidas, Rimouski ☎ (418) 723-5222 | 1 800 463-0995
  - Tarifs privilégiés pour les membres à la boutique du travailleur.
  - Unité mobile pour tout le Bas-Saint-Laurent : 1 800 463-0955
- ♦ **JMB DISTRIBUTION** ♦ 453, boul. Ste-Anne, Rimouski ☎ (418) 723-4446
  - ✓ 10 % de rabais sur toutes les batteries de VTT, motoneige, tondeuse et tracteur de jardin ainsi que sur les batteries de motocyclettes (à l'exception de la série Odyssey).
- ♦ **LES ATELIERS CSP INC.** 369, rang 4 Est, Saint-Valérien ☎ (418) 736-4843
  - ✓ 10 % de rabais sur les pièces de scie mécanique et de débroussailleuse « Husqvarna ».

### Huile à chaîne biodégradable

Les entreprises suivantes ont accepté de participer à la vente de l'huile à chaîne biodégradable distribuée par Tribospec Canada inc.

Prix : légère : 2,85\$/litre; médium : 3,05\$/litre; lourde : 3,25\$/litre

- ♦ **LES ÉQUIPEMENTS CLARENCE LAPOINTE** 137, boul. Dion, Matane
- ♦ **ANDRÉ HALLÉ & FILS** 121, boul. St-Benoît Est, Amqui
- ♦ **PIÈCES AUTO ROGER ST-PIERRE INC.** 173, rue St-Germain Ouest, Rimouski

## Perspectives Forêts

est publié par le  
Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent  
Tirage : 9 700 exemplaires

RÉDACTION : Nancy Proulx  
COLLABORATION : Jean Tremblay, Robin Lavoie, Gisèle Marquis et Gaston Fiola  
MONTAGE : Sygif.COMM, division du Groupe SYGIF inc.  
IMPRESSION : Alliance 9000



**SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU BAS-SAINT-LAURENT**  
284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5  
Téléphone : 418-723-2424  
Télécopieur : 418-722-3552  
Courriel : spfbsl@upa.qc.ca | www.spfbsl.com

Numéro de convention 40018152